

PAR COURRIEL :

Montréal, le 18 août 2015

Objet : Demande d'accès aux documents pour les adresses 8350, rue Grenache,
9310, 9400 à 9420, boulevard Parkway, Montréal

V/Réf

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 12 août dernier, concernant l'objet précité.

Les documents demandés suivants, concernant le 9310-9400, boulevard Parkway, sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 12 février 2002; 2 pages
2. Rapport d'inspection daté du 7 mars 2002; 3 pages

Par ailleurs, vous noterez que dans certains documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Après vérification, nous sommes informés que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande pour les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours, ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Bureau de Montréal

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662
Courriel : isabelle.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Bureau de Laval

850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière

100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides

300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 514-873-3636, poste 241.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Version originale signée par

IT/it

Isabelle Tremblay
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p.j. (articles et recours)



Ministère
de l'Environnement

Montréal, le 12 février 2002

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Enseignes Trans-Canada inc.
9310, boulevard Parkway
Anjou (Québec) H1J 1N7

N/Réf. : 7610-06-01-0547310
060008070

Objet : Fabrication d'enseignes lumineuses et non-lumineuses

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 mai 2001, reçue le 5 octobre 2001 et complétée le 19 décembre 2001, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une usine de fabrication d'enseignes lumineuses et non-lumineuses au 9310 - 9400, boulevard Parkway, sur les lots 486-5 et 486-20-2 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe, dans l'arrondissement d'Anjou, à Montréal.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation, daté du 18 mai 2001, signé par art 53-54 concernant la demande de certificat d'autorisation;
- Lettre au ministère de l'Environnement, datée du 24 octobre 2001, signée par art 53-54 ayant pour objet des précisions supplémentaires sur le projet.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-06-01-0547310
060008070

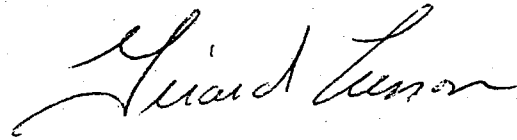
Le 12 février 2002

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/AA/ck

Gérard Cusson
Directeur régional
de Montréal par intérim

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0547301

DATE DE RÉDACTION : 2002-03-18

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2002-03-07

INSPECTEUR :

ALAIN MIRON

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Enseignes Trans-Canada inc.
9310, boulevard Parkway
Anjou (Québec) H1J 1N7

ADRESSE POSTALE (si différente)

PLAIGNANT(E) : N/A (X)

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE



PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

art 53-54

Directeur des opérations



art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ()

1.

2.

BUT(S) :

Vérifier si les activités de l'entreprise sont conformes au certificat d'autorisation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0547301

DATE DE RÉDACTION : 2002-03-18

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Un certificat d'autorisation est émis le 12 février 2002 pour l'exploitation d'une usine de fabrication d'enseignes lumineuses et non-lumineuses.

Les enseignes sont fabriqués à partir de bois, de plastique et de métal. On retrouve des départements de menuiserie, de moulage, de mécanique et 4 postes d'application de peinture.

Les impacts sur l'environnement se situent au niveau de la gestion des matières dangereuses et des émissions atmosphériques.

Inspection

Aire d'entreposage intérieure : elle contient les peintures « neuves », un baril de solvant « neuf » qui est en utilisation et un baril de solvant usé qui est en remplissage. L'aire est pourvue d'une cuvette de rétention des fuites, d'un système de ventilation en continu et de gicleurs en cas d'incendie. J'ai observé l'existence d'un drain de plancher, après vérification la conduite s'avère être bouchée avec du béton.

Aire d'entreposage extérieure : il s'agit d'un abri pourvu d'un bassin de rétention. On y entrepose les solvants neufs et les matières dangereuses résiduelles (huiles et solvants usés). Lors de l'inspection, il y avait un baril de solvant neuf, un baril de solvant usé et 6 barils vides à retourner. Les contenants et l'abri sont identifiés. On retrouve une grille d'égoût à proximité de l'abri, il est convenu de boucher la grille d'égoût lors de la manutention de matières dangereuses, à cet effet, il y a des tapis de disponible dans l'abri.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0547301

DATE DE RÉDACTION : 2002-03-18

3. CONCLUSION

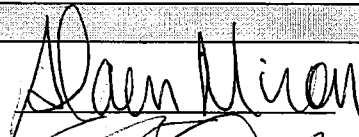
L'Exploitation de l'entreprise et la gestion des matières dangereuses (neuves et résiduelles) sont conformes au certificat d'autorisation.

4. RECOMMANDATION(S)

Fermer le dossier.

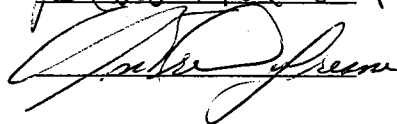
5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Alain Miron



2002/03/18

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne



02/03/19

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
